



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 19 juillet 2018
N° 601

La France se félicite des résultats positifs du « Plan Juncker » d'investissement

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, salue l'annonce faite hier par la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement sur le fait que le « Plan Juncker » a atteint et dépassé son objectif de mobiliser 315 milliards d'euros de financements additionnels en trois ans. Le « Plan Juncker » repose sur un système financier innovant et a permis de relancer les investissements après la crise dans des secteurs clés pour l'avenir de notre économie, en particulier la transition énergétique et l'innovation.

Bruno Le Maire déclare : *« Le Plan Juncker a soutenu, dans des secteurs très variés, le financement de projets qui n'auraient peut-être pas vu le jour autrement. La France est le premier bénéficiaire de ce plan. Nous soutenons son prolongement dans les années à venir. Il est un élément important de notre politique d'investissement et démontre clairement la valeur ajoutée d'une action économique à l'échelle européenne. »*

Contexte :

Le « Plan Juncker » repose sur une garantie du budget de l'UE : 26 Md€ par le Fonds Européen pour les Investissements stratégiques (FEIS), couplés à une contribution de 7,5 Md€ de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) qui, par effet de levier, visent à mobiliser 315 Md€ d'investissements d'ici à mi-2018 pour atteindre 500 Md€ à l'horizon 2020. Ce dispositif permet à la BEI de déployer des instruments financiers (prêts, garanties, prises de participations) dans des projets risqués. A ce jour, 334,8 Md€ ont été mobilisés dans le cadre des projets approuvés par la BEI dans les 28 états membres.

Le « Plan Juncker » est un instrument financier unique en son genre qui illustre l'effet catalytique des financements européens. Il a ainsi permis d'apporter une réponse concrète au manque d'investissements en Europe après la crise. La BEI a investi dans des secteurs innovants et touche, grâce au « Plan Juncker », beaucoup d'entreprises qui n'avaient auparavant jamais bénéficié de ses financements. En effet, 75% des projets financés ont bénéficié pour la première fois de ce dispositif, notamment des PME et ETI.

Depuis le lancement en 2015, ce sont près de 144 opérations qui ont été approuvées en France grâce à la garantie fournie par le « Plan Juncker ». Cela se traduit par plus de 10Md€ de prêts de la BEI, soit 50 Md€ d'investissement additionnels. Les documents de la BEI mettent en avant la diversité des opérations financées sur l'ensemble du territoire national : <http://www.eib.org/fr/infocentre/press/releases/all/2018/2018-192-juncker-plan-exceeds-original-eur-315-billion-investment-target.htm>.



En France, trois secteurs ont été tout particulièrement soutenus par le « Plan Juncker », en ligne avec les priorités du Gouvernement : la transition énergétique (32%), l'innovation (32%) et le numérique (15%). A titre d'exemple, la BEI a ainsi financé directement la politique de recherche et de développement de nombreuses ETI dans le secteur aéronautique (Mecachrome, Latécoère ou encore Daher) et dans le secteur de la rénovation thermique des maisons et des appartements où la BEI a apporté un financement à des entreprises comme Sunpartner qui conçoit des vitres photovoltaïques transparentes.

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire 01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr